Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202620_1-DE

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 2 avril 2026

N° 2026/20

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 mars 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, M. DUGUE, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. ANGER, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS.

Absents excusés : Mme MIRA

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

4- Objet : Composition de la commission d'appel d'offres

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L. 1414-2 ;
Vu le code de la commande publique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent,
- De désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée :

- du maire ou de son représentant, président ;
- de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

- au scrutin de liste ;
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260402-DEL202620_1-DE

3- Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

Liste n°1 de M. Fusel :
Membres Titulaires :
M. Augustin FUSEL
M. Christophe PERON
M. Cyrille GUERIN

Membres Suppléants :
M. Alan DUGUE
Mme Klervi DETOC
Mme Candy ALIX DRUAIS

4- Déroulement du scrutin : Le conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14 ; Nombre de votants : 14 ;
Nombre de suffrages exprimés : 14

5 – En application de la règle relative à l'attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste n°1 obtient 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants.

6 – Sont proclamés élus membres de la CAO :

Membres Titulaires :
M. Augustin FUSEL
M. Christophe PERON
M. Cyrille GUERIN

Membres Suppléants :
M. Alan DUGUE
Mme Klervi DETOC
Mme Candy ALIX DRUAIS

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Proclame à l'unanimité élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;
- Précise que la commission sera convoquée par le Maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon,
le 2 avril 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

MAIRIE DE VIEUX-VY-SUR-COUESNON (ILLE ET VILAINE)